

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2016

Le 26 juin 2016, sur convocation régulière du Maire en date du 22 août 2016, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de : Sandra Fallaix (pouvoir à Marie-Agnès Guezet), Annie Salomez (pouvoir à Agnès Bas), Franck Gibertini (pouvoir à Bernard Maisse), Jean-Charles Micallef (pouvoir à William Schwob) et Franck Vermot-Desroches (pouvoir à Jean-Marc Bousset).

**William SCHWOB** a été élu secrétaire de séance.

### 1- RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Jean-Marc Bousset rappelle que le renouvellement de lampadaires d'éclairage public est prévu au budget et qu'un appel d'offres pour le changement de 18 luminaires type boule et 66 luminaires type ballon fluo a été lancé le 1<sup>er</sup> août ; il donne la parole à Bernard Maisse pour présenter le rapport de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 16 août afin d'étudier les 5 candidatures reçues, selon les critères de sélection suivants :

- Prix 60 %
- Valeur technique 40 %

Bernard Maisse indique que les 5 entreprises qui ont répondu proposaient le même matériel et que les prix s'échelonnaient de 38 165 €H.T. à 58 496 €H.T. Au final, selon les critères, la commission d'appels d'offres a classé les candidats comme suit :

1. CITEOS
2. GUINOT TP
3. SOBECA
4. SPIE EST
5. STRIBY

Après examen des dossiers, il s'avère que l'entreprise CITEOS d'Ecole Valentin est la mieux placée avec 58.37 % pour le 1<sup>er</sup> critère et 40 % pour le 2<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission d'appels d'offres et donne pouvoir au Maire pour signer les différentes pièces de ce marché qui se monte à 39 228 €H.T.

Le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention sera adressé au SYDED et à la CAGB.

## **2- DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)**

Le Droit de Préemption Urbain avait été institué sur toutes les zones constructibles du Plan d'Occupation des Sols. Suite à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme, il y a lieu d'instituer à nouveau ce droit de préemption.

Le Maire rappelle que le DPU permet à une collectivité d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu.

Grâce au droit de préemption urbain, une commune peut ainsi acquérir des biens dont elle a besoin pour mener à bien ses projets d'aménagement sans avoir recours à l'expropriation.

En application de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un droit de préemption sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation futures (zones U et AU) du P.L.U.

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU du PLU.

## **3- TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six à compter du 1er janvier

2017, sur le territoire de ses Communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

- Reverser à toutes ses Communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1er octobre 2016 pour application à compter du 1er janvier 2017.

Marie-Agnès Guezet fait préciser que la taxe s'appliquera de toute façon et que, si la commune ne prend pas cette délibération, le SYDED ne lui reversera rien.

Le Maire précise que la hausse sera de 0.54 €/kWh représentant environ 3 % de plus sur une facture moyenne et que le montant annuel reversé aux communes sera de l'ordre de 6 €par habitant.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1er janvier 2017 ;
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### **4- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAGB SUITE A LA LOI NOTRe**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les compétences des communautés d'agglomération.

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 30 juin 2016 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui intègre les changements introduits par la loi NOTRe :

- la nouvelle rédaction de la compétence « développement économique » ; il n'y aura plus les zones d'intérêt communautaire.
- les compétences déchets et aires d'accueil des gens du voyage deviennent des compétences obligatoires et non plus optionnelles.

La modification met les statuts en conformité avec le CGCT en :

- remplaçant le terme de « délégués » par celui de « conseillers ».
- supprimant la disposition suivante : « *lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul délégué, elle désigne un délégué suppléant* ». En effet, le mode de désignation des suppléants varie selon la commune (moins ou plus de 1 000 habitants),

Enfin, la liste des membres est également mise à jour pour prendre acte de la création de deux communes nouvelles : Osselle-Routelle et Vaire.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une **entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017**.

Sur demande du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée.

#### **5- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)**

#### **FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté)**

Le Maire présente le courrier adressé par le Département du Doubs sollicitant, comme chaque année, la commune afin qu'elle apporte sa contribution à deux dispositifs signés par le Préfet et le Président du Conseil Départemental ; ces actions concernent l'accès ou le maintien dans un logement en faveur des ménages les plus en difficulté.

**Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** intervient pour aider les familles à accéder et à se maintenir dans un logement décent et indépendant ; il est alimenté par la contribution du Département (2,12 M € en 2016), et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.



Toutefois, il indique que les investissements suivants seront réalisés sur l'exercice 2016 :

- Eclairage public (1<sup>ère</sup> question de cette réunion)
- Etude pour la réfection des rues de l'Eglise, Perrouse et du Puits (voir informations diverses)
- Réfection du lavoir rue de Gray
- Participation à la construction du rond-point de la zone d'activités
- Participation à la liaison douce CCCP (Champagney-Champvans-Collège Pouilley)
- Diagnostic sur la charpente de la mairie en vue de l'aménagement de la médiathèque.

## **7- INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Recrutement d'un agent technique**

Le 7 juillet, 7 personnes ont été reçues par la Municipalité et une personne du service emploi du Centre de Gestion du Doubs en vue d'un recrutement au poste d'agent technique.

A l'unanimité, il a été décidé d'embaucher Quentin Brulebois né en 1995, titulaire d'un bac pro aménagements paysagers. Inscrit au service de remplacement, il était à la commune depuis mi-mai.

Sur question d'Eric Léonard, Véronique Magaud explique que 9 personnes avaient été retenues, 7 se sont présentées à l'entretien puis le jury a retenu 3 candidats et le choix s'est porté au final sur Quentin Brulebois.

### **b) Voirie**

**Confirmation de l'arrêté concernant l'interdiction totale de liaison rue de Lausanne/bas de la rue du Puits.** Cette solution l'emporte sur l'essai pratiqué au 1<sup>er</sup> trimestre et qui permettait d'entrer sur la rue du Puits par la rue de lausanne.

## **Projets de travaux de voirie rue de la Perrouse, rue de l'Eglise et rue du Puits**

Le Maire rappelle qu'en mars 2016, la commune a confié l'étude d'aménagement de voirie à la société BEJ pour la conception et le chiffrage de l'avant-projet, la définition précise des travaux à réaliser et la consultation d'entreprises.

Il cède la parole à Bernard Maisse pour commenter les plans projetés sur écran :

### Rue du Puits :

Les travaux portent sur le bas de la rue avec la mise en place de trottoirs, de places de parking et le profilage de la route ; l'étude fait apparaître la partie à aménager par les propriétaires de la boulangerie s'ils achètent la partie communale jouxtant leur bâtiment.

### Rue de l'Eglise :

Deux projets ont été présentés dont un avec une voie pour les vélos dans le sens montant ; il est à noter que cette solution obligerait la suppression de quelques places de parking.

Les trottoirs seront mis aux normes et les enrobés seront renouvelés par le Conseil Départemental.

### Rue de la Perrouse :

L'étude porte sur la remise à niveau de cette rue d'une largeur de 7m50 avec mise aux normes et réfection des trottoirs (création d'un seul trottoir à droite en montant la rue, du stade jusqu'au STOP de la rue des Vignes)

Bernard Maisse indique que les enrobés seront évidemment refaits et il donne également des explications sur le réseau d'assainissement à refaire sur cette voie.

Par contre, il indique que les estimations de B.E.J sont très élevées par rapport aux estimatifs de départ.

C'est pourquoi, Jean-Marc Bousset et William Schwob rappellent à nouveau qu'avec le projet de groupe scolaire, il faudra séquencer les investissements.

## **c) Distribution du compte-rendu de Conseil Municipal**

Patrice Jego a fait une synthèse des réponses reçues par quartier : environ 200 familles ont demandé à recevoir le compte-rendu papier (870 auparavant).

## **d) Parking lotissement de la Perrouse**

Eric Léonard demande s'il serait possible de tracer des places de parking sur une placette du lotissement de la Perrouse afin que chaque propriétaire ne dispose que d'une place.

Après accord de principe, ce traçage pourra être effectué si chaque riverain peut bénéficier d'une place.

\*\*\*\*\*

## **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**



L'inscription sur les listes électorales peut être effectuée en mairie jusqu'au 31 décembre 2016.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques qui ne sont pas déjà inscrits ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les électeurs qui ont changé d'adresse à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

Pour s'inscrire, le demandeur doit faire preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune. Il doit présenter les pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- 1 pièce justifiant l'attachement avec la commune : quittances de loyer, d'eau, de gaz, d'électricité, avis d'imposition ; le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production des avis d'imposition.

## **ELECTIONS 2017**

L'élection présidentielle les 23 avril et 7 mai 2017  
Les élections législatives les 11 et 18 juin 2017



Commune de  
**POUILLEY  
LES VIGNES**



## MEMO DATES

**SEPTEMBRE  
OCTOBRE  
2016**

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Samedi <b>10 septembre</b> 10h	Réunion de quartiers Grosse Aige, La Maletière  <i>Cette réunion prévue le 25 juin avait été annulée en raison de la météo</i>	Parking de la Trésorerie	Conseil Municipal
Samedi <b>17 Septembre</b> De 14h à 17h	Journées du patrimoine Visite des fortifications	Le mont	Aval'Fort et la commune
Samedi <b>24 septembre</b> 10 h 30	La bibliothèque reçoit Carole Rognon, auteure du livre « A bout touchant », lauréate du prix ACCAI	Bibliothèque	Bibliothèque
Dimanche <b>25 septembre</b> Midi	Repas des plus de 75 ans	Salle des fêtes	Commune
Vendredi <b>30 septembre</b> 20h	La bibliothèque reçoit Gisèle Tuillon, auteure de 3 romans dont « les coquelicots fleurissent toujours en Palestine » qu'elle présentera ; projection de photos sur ces séjours en Palestine	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi <b>15 Octobre</b> 20h	Repas dansant	Salle des fêtes	Section football De l'Etoile

Attention : retenez votre soirée du vendredi 4 novembre - concert donné par l'Amandier (organisé par l'Animation Locale)



# COMMENT REPÉRER LA RADICALISATION ?

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. **Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.**

- **Rupture** avec la famille, les anciens amis, **éloignement** de ses proches
- **Rupture** avec l'école, **déscolarisation** soudaine
- **Nouveaux comportements** dans les domaines suivants : alimentaire / vestimentaire / linguistique / financier
- Changements de **comportements identitaires** : propos asociaux / rejet de l'autorité / rejet de la vie en collectivité
- **Repli** sur soi
- Fréquentation de sites **internet** et des **réseaux sociaux** à caractère **radical** ou **extrémiste**
- Pratique de **discours antisémite**, complotiste...

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

**0 800 005 696** Service & appel gratuits

## LE TRI SE SIMPLIFIE

Depuis juillet 2016, afin d'améliorer le recyclage des déchets, le Grand Besançon, responsable de la collecte des déchets, a fait évoluer les consignes de tri.

Vous déposez dans votre bac de tri :

- Les emballages en carton, en métal, les briques alimentaires et les papiers
- Les emballages en plastique : les bouteilles, bidons, flacons **et aussi les pots, les barquettes, les boîtes, les sachets et films en plastique.**

Exemples : les pots de yaourt ou de crème, les barquettes de salade ou de fruits, les boîtes de glace, les sachets de pain de mie, les films qui entourent les packs d'eau et de lait...



Le centre de tri, géré par le SYBERT, a été modernisé pour trier ces nouveaux matériaux. Grâce à de nouvelles solutions techniques, il est possible aujourd'hui de recycler et de valoriser plus.

Le Grand Besançon fait partie des premières collectivités à s'engager, dans le cadre d'un programme national soutenu par ECOL EMBALLAGES, pour ces nouvelles consignes de tri des emballages ménagers en plastique. Ces consignes devraient être généralisées en France à l'horizon 2022.

*Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre bac gris.*

## FELICITATIONS A EMMA SCHWOB !

Félicitations à Emma Schwob qui a obtenu son bac **L** avec mention **Très Bien**.

Emma habite chez ses parents, dans notre village ; elle est la plus jeune des 3 filles de Rachel et William ; elle a effectué ses études en primaire et collège à Pouilley-les-Vignes.

Tout en préparant son bac elle était inscrite au 2ème cycle de Théâtre du Conservatoire de Besançon ; elle a été reçue au concours DEUST théâtre dans les 20 sélectionnés sur 120 candidats.

Elle fait aussi partie de la chorale des Enfants de l'Espoir depuis de nombreuses années.

Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de courage pour sa rentrée le 1<sup>er</sup> septembre au Théâtre du Conservatoire de Besançon et espérons la voir, avant qu'elle monte sur des scènes plus prestigieuses, à la salle des Fêtes de Pouilley les Vignes.

